Municipalité de Sainte-Perpétue
366, rue Principale Sud, local 100
Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité : Sainte-Perpétue-de-L'Islet **Date du scrutin : 18 octobre 2026**

Par cet avis public, Madame Lysiane Mercier, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 18 septembre 2026. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.

3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

 • De plus, le 18 octobre 2026, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.
 - NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

 Adresse : 366, rue Principale Sud, local 100 Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0
 Jours et heures : Mardi 29 septembre 2026 18 h 00 à 21 h 00
 Jeudi 1er octobre 2026 14 h 30 à 17 h 30

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou encore son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Lysiane Mercier **Secrétaire d'élection : Kamille Jean**
Adresse : 366, rue Principale Sud, Local 100 Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : 418-359-2966

Fait à Sainte-Perpétue le 25 septembre 2026

Signature : _____
Présidente d'élection

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE
L'ISLET
QUÉBEC